

CTE-013M

C.P. PL 41

Loi performance environnementale  
des bâtiments



Mémoire déposé par Bâtiment durable Québec concernant le  
projet de loi no 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des  
bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique

Commission des transports et de l'environnement

31 janvier 2024

# Équipe de rédaction du mémoire

Madame Julie-Anne Chayer, Ingénieure chimique  
Présidente du conseil d'administration Bâtiment durable Québec

Monsieur Hugo Lafrance, LEED Fellow, WELL Faculty, Fitwel Ambassador  
Membre et administrateur de Bâtiment durable Québec

Monsieur Martin Roy, ingénieur mécanique  
Membre de Bâtiment durable Québec

Monsieur Paul-Antoine Troxler  
Directeur, Éducation et recherche de Bâtiment durable Québec

Patrick Rouillard  
Directeur général de Bâtiment durable Québec

# Présentation de Bâtiment durable Québec

Bâtiment durable Québec existe depuis 2004 et est un regroupement multidisciplinaire d'acteurs et d'actrices dédié à l'accélération de la transition écologique juste et résiliente pour un environnement bâti durable.

L'organisation compte plus de 500 membres issus des milieux professionnels et académiques liés à l'environnement bâti. Ils sont architectes, ingénieurs, urbanistes, entrepreneurs, designers, gestionnaires immobiliers ou du domaine de la finance. La force du réseau de Bâtiment durable Québec réside dans l'expertise partagée par ses membres assurant une profondeur dans les échanges, les pratiques et les approches face aux enjeux environnementaux et sociaux.

La mission de Bâtiment durable Québec est d'accélérer la transition écologique par l'accompagnement et la mobilisation des acteurs et actrices de l'environnement bâti. Cet accompagnement se fait notamment par l'élaboration et la diffusion de formations, lesquelles mènent vers des améliorations de pratiques ou des certifications comme LEED, WELL, Fitwel ou BCZ (bâtiment à carbone zéro). Bâtiment durable Québec offre le plus large éventail de formations en construction et en aménagement durables au Québec.

La mobilisation, quant à elle, se fait par l'entremise d'événements qui traitent d'éléments d'actualité comme l'économie circulaire, la transition énergétique ou la décarbonation et la résilience des projets d'aménagement et de construction. Bâtiment durable Québec assure une transition accélérée en rejoignant près de 15 000 abonnés à ses réseaux de communication. De plus, Bâtiment durable Québec collabore avec les partenaires médiatiques pour promouvoir notre vision. Bâtiment durable Québec compte sur des partenaires financiers bien ancrés dans le paysage de la construction et de l'aménagement au Québec pour faire avancer sa mission.

Enfin, outre la permanence, l'organisation atteint ses objectifs grâce à la participation active de plus de 40 bénévoles experts issus de l'ensemble de la chaîne de valeur et répartis en plusieurs comités afin de faire bénéficier de leurs expertises et leurs connaissances au plus grand nombre d'intervenants. Cette participation est essentielle et démontre l'importance qui doit être accordée à l'urgence climatique.

## Position de Bâtiment durable Québec

Bâtiment durable Québec qui a pour mission d'accélérer la transition écologique soutient favorablement ce projet de loi. Nous tenons à souligner l'importance des efforts continus devant être déployés par le Gouvernement du Québec pour atteindre nos objectifs de lutte aux changements climatiques. Nous comprenons que la loi sur la performance environnementale des bâtiments s'inscrit dans le contexte de l'urgence climatique et qu'un encadrement affirmé de la performance énergétique serait profitable à l'ensemble de la population québécoise.

Nous croyons que ce projet de loi bénéficierait de clarifications ou de bonifications afin qu'il soit plus ancré dans les connaissances scientifiques actuelles et plus profitable pour un Québec durable, juste et résilient. Notamment, le projet de loi pourrait mieux tenir compte des aspects suivants : l'ensemble du cycle de vie des ouvrages incluant le carbone intrinsèque, l'autoproduction d'énergie, les objectifs de carboneutralité et un meilleur arrimage avec les différentes réglementations déjà en place dans certaines villes ou provinces. Dans le cas où le projet de loi serait adopté tel quel, il est recommandé de rapidement intégrer ces aspects dans sa mise en œuvre. De plus, Bâtiment durable Québec souligne l'absence de précisions au sujet des normes applicables ou références aux meilleures pratiques devant être adoptées. En absence de plan de transition ou d'échéancier de déploiement, Bâtiment durable Québec est préoccupé par d'éventuels délais d'application.

Bâtiment durable Québec est un collaborateur incontournable pour la mise en œuvre d'un tel projet.

# Les recommandations de Bâtiment durable Québec

## 1. Intégrer la notion de performance environnementale sur le cycle de vie des bâtiments

Le projet de loi 41 aborde presque uniquement les enjeux liés au carbone opérationnel lors de l'usage d'un bâtiment.

Bâtiment Durable Québec recommande d'intégrer l'ensemble du cycle de vie d'un projet de construction, de la production des matières premières, jusqu'à son démantèlement. En effet, l'évaluation de la performance environnementale devrait inclure tant le carbone intrinsèque des matériaux que le carbone opérationnel. De nombreuses études récentes sur le cycle de vie des bâtiments réalisées au Québec démontrent l'importance de tenir en compte du carbone intrinsèque des matériaux puisqu'ils peuvent constituer près de 50% des impacts sur les changements climatiques. Dans un Québec où l'énergie des bâtiments tend à se décarboner, il devient primordial de prendre en compte des impacts environnementaux liés à la production, le transport, l'utilisation et la gestion en fin de vie utile des matériaux. Des données rigoureuses et représentatives sont de plus en plus disponibles en Amérique du Nord, lesquelles permettent d'intégrer cette facette à la performance environnementale des bâtiments. Le Québec peut miser sur l'expertise de pointe tant du point de vue académique que professionnel. La cote environnementale envisagée devrait tenir compte du carbone intrinsèque et s'appuyer sur les normes déjà établies. Par exemple, la Norme canadienne bâtiment à carbone zéro a établi un seuil minimal en regard du carbone intrinsèque de même qu'un deuxième pallier définissant ce que représente une innovation dans le contexte technologique actuel. L'avantage d'une telle norme est que ces seuils seront adaptés rapidement afin de suivre l'évolution du marché. Finalement, des seuils par type de matériau ont également été publiés aux États-Unis par l'entremise des *Buy Clean Act* et plus récemment au Canada en ce qui a trait au béton utilisé dans les bâtiments de l'état. Ces règlements et initiatives démontrent la maturité du secteur pour la mise en place d'une telle approche.

## 2. Favoriser l'utilisation de normes ou systèmes de certification existants

Les outils de modélisation et les systèmes d'évaluation, tels que la Norme canadienne Bâtiment carbone zéro, seront indispensables pour faire des expertises fiables et assurer des conceptions et des réalisations de qualité selon des définitions communes et des méthodologies claires. Il sera également essentiel à ce que les organismes de vérification qualifiés puissent attester des résultats au moment de la mise en opération. À ce titre, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) travaille en partenariat avec le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) pour favoriser l'adoption des normes en harmonie avec les enjeux clés et le contexte canadien.

### **3. Assurer une cohérence avec les réglementations déjà en vigueur**

Pour assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire québécois, nous croyons qu'il serait opportun de prendre en compte les règlements en vigueur, notamment du règlement 21-042 de la Ville de Montréal sur la [divulgence et la cotation GES des grands bâtiments](#) dont le projet de loi semble s'inspirer. De par leur leadership, les municipalités devraient pouvoir mettre en place des projets plus ambitieux. L'institution d'un système de cotation sur la performance environnementale obligatoire qui à terme s'appliquerait à tous les bâtiments est un gage de transparence qui assurerait la performance. Par un souci d'harmonisation et pour la facilitation de son application, il serait également opportun de voir les éléments transférables [de législations similaires dans le reste du Canada](#). Le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) met de l'avant depuis déjà quelques années les initiatives volontaires de transparence du secteur immobilier privé par la voie du [Défi Divulgence](#).

### **4. Intégrer l'autoproduction énergétique renouvelable**

L'autoproduction d'énergie renouvelable, dans le but unique de combler une partie des besoins énergétiques internes des bâtiments, devrait faire partie des bonifications souhaitables à l'évaluation environnementale. L'autoproduction énergétique renouvelable contribue à faciliter l'effort collectif d'électrification, en développant l'expertise québécoise en la matière et en favorisant la résilience des bâtiments. À cet effet, nous croyons que la limite actuelle de puissance d'un programme comme le mesurage net (ou d'un nouveau programme à élaborer) devrait passer de 50 kW à 500 kW pour la catégorie des bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels, de façon à ainsi permettre de créditer l'exportation ponctuelle d'électricité verte. Autant pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants, il existe des opportunités pour la production locale d'électricité renouvelable, que ce soit sur les toits ou les façades bien orientées. Cette production qui a fait ses preuves dans des zones climatiques semblables aux nôtres, pourrait aider notre réseau électrique québécois à combler les besoins futurs. Couplée avec des technologies de stockage, la production permettrait de mieux gérer les pointes du réseau, assurer une meilleure résilience et améliorerait la performance énergétique des bâtiments.

### **5. Un plan de développement des compétences afin de soutenir l'application de la loi**

La capacité de l'industrie à répondre aux besoins d'atteinte des performances requises par le projet de loi sera dépendante du développement des compétences des professionnels. Bâtiment durable Québec est prêt à jouer son rôle, en collaboration avec les associations et les ordres professionnels, pour assurer la formation et le transfert de connaissances nécessaires, ainsi que pour la création d'outils pour les propriétaires et les employés de l'état sur les marches à suivre pour l'atteinte des objectifs de carboneutralité du cadre bâti. Toutefois, la formation, les ressources financières et les difficultés que peut engendrer la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la construction amènera un lot de difficulté à prendre en compte. Le projet de loi devrait tenir compte de cette complexité et faire mention d'un échéancier juste et réaliste.

**6. Un calendrier d'application graduel selon le type de bâtiment**

Nous comprenons également que le gouvernement se donne les pouvoirs d'encadrer l'efficacité énergétique de tous les bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou institutionnels. Nous espérons que la mise en application se fera de façon graduelle selon les différentes catégories de bâtiment. Un échéancier de déploiement réaliste devrait aussi être mentionné afin que les parties prenantes liées au domaine de la construction se préparent efficacement.

**7. Développer des aides financières permettant d'assurer l'atteinte de la performance environnementale minimale exigée des bâtiments**

La mise aux normes des bâtiments aux standards de performance édictés par le projet de loi (évaluation et travaux) entraînera des coûts substantiels. Il sera crucial de prévoir des sources de financement incitatifs conséquents pour appuyer les propriétaires et gestionnaires immobiliers. Cet appui devrait également inclure l'étape de la conception de nouveaux bâtiments afin d'éviter des correctifs toujours plus coûteux lorsqu'ils sont faits à posteriori. Il serait peu souhaitable que de nouvelles constructions conformes au code du bâtiment soient d'emblée non conformes à la performance requise par l'application de la Loi sur la performance environnementale des bâtiments.

**8. Permettre au secteur l'atteinte des objectifs de décarbonation**

Le Gouvernement du Québec doit s'assurer de prioriser l'électrification des bâtiments du Québec et de conserver la puissance disponible plutôt que de l'attribuer à des groupes industriels au cours des prochaines années.

**9. La santé et le bien-être des occupants doivent également être au cœur de la transition**

Il est nécessaire que la transition écologique soit réalisée en tenant compte de la santé et du bien-être des occupants. À ce sujet, les certifications LEED et WELL proposent des critères desquels il serait possible de s'inspirer, notamment lorsqu'il s'agit de performance minimale en qualité de l'air intérieure (quantité d'apport en air frais par personne assurant non seulement des critères minimums pour la santé, mais soutenant aussi la productivité des employés dans leur milieu de travail, par exemple).

**10. Impact de cette cote sur les autres réglementations**

Une vérification de l'impact de cette cote sur les autres règlements devrait être faite de façon exhaustive pour s'assurer de ne pas avoir de conséquences inattendues. Par exemple lors de la venue du Chapitre I.1 sur l'efficacité énergétique des bâtiments du code de construction, une vérification avec les exigences du Règlement sur la qualité en milieu de travail pour ce qui est de la ventilation aurait permis de réduire de beaucoup la consommation énergétique de certains bâtiments tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

## Conclusion

Bâtiment durable Québec souligne l'importance des actions concertées et accélérées en matière de transition écologique et énergétique en regard de la lutte aux changements climatiques. Nous souhaitons que ces recommandations trouvent écho dans l'adaptation et l'application de la Loi sur la performance environnementale des bâtiments, dans un cas où elle serait adoptée. L'ensemble des acteurs et actrices de Bâtiment durable Québec est prêt à travailler étroitement avec le Gouvernement du Québec pour assurer le succès d'un tel projet.